L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI MATIN, 22 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES DENTS D'UN TURCO.

RÉCIT FANTASTIQUE.

PAR

PAUL DE MUSSET.

II—Suite.

En effet le major était transformé. Dans le petit miroir de poche, il crut voir le visage d'un inconnu, celui d'un Adonis en uniforme souriant à sa propre image avec attendrissement; mais, lorsqu'il voulut répondre aux compliments du docteur, ses douleurs se réveillèrent, une grimace involontaire bouleversa tous ses traits, et il lui fut impossible d'articuler un seul mot.

—Maintenant, lui dit Basilius, gardez le silence le plus absolu pendant trois semaines. Allez à Lauterbourg. Dormez dans un bon lit, la bouche entr'ouverte; mangez de la bouillie comme les petits enfants, de la gelée, des sucs de viandes saignantes. Ne vous servez pas de vos dents. Laissez-leur le temps de prendre racine. Demain, en portant mon rapport au général, je lui demanderai pour vous un congé de trois semaines. La guerre n'est commencée que d'aujourd'hui: vous assisterez encore à plus d'une bataille. Suivez mes avis scrupuleusement. Silence! vous me remercierez plus tard; mais que vois-je donc là sur la poitrine de notre jeune sauvage? On dirait une amulette. Ma foi, si c'était un préservatif du mal de dents, on ne peut nier qu'il ne fût efficace. Jamais je n'ai vu de bouche meublée comme celle de ce drôle. Prenez-lui son talisman, monsieur le major, cela fait partie du butin.

Basilius donna l'amulette à M. Fressermann, qui la mit dans sa poche.

—A présent, reprit le chirurgien, qu'on emporte ce Bédouin. Il est mort pendant l'opération.

Et le pauvre turco fut jeté dans la charrette.

Mr Fressermann n'eut garde de manquer aux prescriptions de son ami Basilius. Il se logea dans une auberge à Lauterbourg, ne communiqua que par signes ou par écrit avec les gens de l'hôtel, ne prit que des aliments liquides et dormit la bouche ouverte. Dès le septième jour de régime, les douleurs cessèrent; le quinzième jour, les incisives et les canines s'étaient affermies. La première fois que le major voulut parler, il éprouva une grande difficulté à prononcer certains mots; mais il pensa qu'il lui fallait le temps de s'accoutumer à ses nouveaux organes et d'apprendre à s'en servir. Enfin le vingtième jour il se sentit bien et dûment en possession par droit de conquête de l'appareil dentaire de l'Arabe Ali-ben-Samen. Son congé étant expiré, il rejoignit son régiment, et le 27 août il put se jeter dans les bras de Basilius en le remerciant avec effusion. Quatre jours après, il prenait une part active au combat de Bazeille, où l'infanterie de la marine française se défendit avec la même obstination que les turcos à Wissembourg. Le major, en ramenant au feu ses soldats, pénétra au milieu du village, et reçut une balle dans la cuisse droite. Grâce aux soins et à l'habileté du docteur Basilius, il évita l'amputation; mais la campagne était finie pour lui. Il quitta l'armée avec un congé illimité. Aussitôt que la paix fut signée, le major alla s'établir à Bourbonne-les-Bains, dont les eaux minérales sont renommées pour la guérison des blessures. Il y demeura près de deux ans, et rentra enfin dans son pays natal au commencement de l'année 1873.

La surprise fut grande à Roth parmi les parents et les amis de Mr Fressermann lorsqu'on le vit revenir, le visage orné de dents plus belles qu'il n'en existait à dix lieues à la ronde. En homme prudent, il s'abstenait d'étaler aux regards des curieux ses nouveaux avantages physiques. Il parlait le moins possible, souriait à peine, et se donnait l'attitude sérieuse d'un acteur qui vient d'achever son rôle dans un grand drame. Sa blessure d'ailleurs le rendait intéressant aux yeux de ses concitoyens; ceux qui le voyaient passer appuyé sur sa canne le considéraient avec respect. Mr. Fressermann se préoccupait bien plus de recouvrer l'usage complet de sa mâchoire que celui de sa jambe, dont la guérison faisait de rapides progrès. Il n'était ni délicat ni recherché dans son alimentation, c'était un gros mangeur. Son estomac, habitué à une nourriture copieuse et substantielle, s'accommodait du laitage, des pâtes et des potages. Tout ce qui constitue les plaisirs de la table lui était refusé; les heures de ses repas solitaires devenaient des moments d'ennui, voire de supplice, et, lorsqu'il arrivait au bout de son dîner frugal, les organes de la digestion privés d'exercice criaient encore la faim.

A force d'étude et d'attention, Mr. Fressermann réussit pourtant à discerner parmi ses aliments ceux pour lesquels les dents du turco semblaient avoir le moins de répugnance. Outre les légumes frais, elles acceptaient volontiers le riz ainsi que la polenta, si compacte qu'elle fût. Elles se laissèrent prendre à l'appât du blanc de poulet; mais il ne fallait pas songer à leur faire mastiquer les viandes de boucherie, et quant à celle de porc, la première fois que Mr. Fressermann eut l'imprudence d'en vouloir manger, sa mâchoire demeura comme paralysée pendant une heure. Le major n'insista pas et n'y revint jamais. Ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était le mets national de la choucroute. Sans quitter sa terre natale, un bon Allemand privé de choucroute n'est plus qu'un étranger. Les dents du turco refusaient absolument de toucher à cet aliment fermenté, et cependant la choucroute n'offre pas plus de résistance à la mastication que le riz ou la polenta. Guidé par ces observations, Mr. Fressermann crut deviner que, pour apprivoiser l'ennemi qu'il portait dans sa bouche, il fallait se rapprocher autant que possible du régime alimentaire des Arabes. Le succès qu'il obtint en mangeant des dattes le confirma dans cette opinion. Par induction il eut l'idée de préparer ses bouchées à la manière des Orientaux, c'est-à-dire de supprimer le couteau et la fourchette, et de manger avec ses doigts. Une boulette de viande pétrie passa sans difficulté. Mr. Fressermann était sauvé; il ne craignait plus de mourir d'inanition.

Cependant le major était encore bien loin de vivre en paix avec ses dents. En voulant les soumettre à parler allemand, il rencontra une mauvaise volonté approchant de la rébellion. A chaque instant il se mordait la langue, et souvent jusqu'au sang. A moins de parler très bas, il ne pouvait prononcer des mots contenant des f, des s ou des z, sans produire un sifflement qui faisait ouvrir de grands yeux à ses auditeurs. Ainsi son propre nom de famille contenait deux écueils. Il eut beau le répéter cent fois, jamais il ne put corriger ni adoucir le bruit aigu et désagréable qui donnait aux deux premières syllabes de ce nom harmonieux l'apparence d'une imprécation. En Allemagne, où il faut se nommer souvent dans les antichambres et où l'on trouve à chaque pas un devoir à remplir, une étiquette à observer, une cour à faire, cet empêchement aurait pu entraîner les plus graves conséquences pour la fortune de M. Fressermann, si ses fortes études universitaires ne l'eussent mis à même de suppléer aux démarches et aux visites par des lettres et des mémoires bien rédigés. Il parvenait ainsi à éluder les principales difficultés de sa situation, mais non à la vaincre, et il redoutait les occasions où il lui faudrait nécessairement recourir aux services d'un ennemi dont l'hostilité se faisait sentir incessamment, car, il ne pouvait se le dissimuler, il portait en lui un organe sauvage et indompté qui ne le reconnaissait pas pour son maître.

Parmi les personnes qui s'étonnèrent du nouveau visage que le major avait rapporté de la guerre, les gens simples pensèrent que Mr. Fressermann, ayant rencontré dans quelque grande ville de France un dentiste fameux, s'était pourvu d'un râtelier d'une rare perfection. D'autres gens, plus curieux ou moins bienveillants, épièrent la physionomie du major, le jeu de ses muscles, les mouvements de ses lèvres, ses sourires contraints et son parler embarrassé. Ceux-là conçurent des doutes. Afin de les éclaircir, on fit la leçon à une petite fille que Mr. Fressermann aimait beaucoup, et qu'il prenait parfois sur ses genoux pour lui raconter des histoires. Le rapport de l'enfant augmenta les soupçons: elle assura qu'elle avait vu certainement dans la bouche de son ami de vraies dents bien plantées dans de vraies gencives. Les dévots catholiques s'inquiétèrent pour le salut de cet honnête officier, qui continuait pourtant à remplir ses devoirs religieux. On craignait qu'égaré par un désir trop ardent de réparer l'unique défaut qu'il eût dans sa personne, il ne se fût lié par quelque pacte secret soit avec le petit vieillard en habit gris qui avait roulé et mis sous son bras l'ombre de Pierre Schlemihl, soit avec la dangereuse beauté à laquelle un jeune Allemand avait donné son reflet, comme un gage d'amour. La France est un pays si plein d'embûches et de perversité qu'un joli garçon de Roth avait bien pu y tomber dans les filets d'une Armide ou les piéges d'un Méphistophélès. On ne tarda pas à s'assurer, il est vrai, que l'ombre portée du major se voyait nettement au soleil de midi, et que son image se reflétait visiblement dans les miroirs sans qu'il y manquât rien; mais un tentateur français devait avoir dans son sac un nombre infini d'inventions et de ruses diaboliques inconnues des habitants de la rive droite du Rhin. Cela faisait frémir d'horreur et de pitié les bonnes âmes à qui la légende de Faust était familière, et dont le sentiment vague du monde surnaturel avait été développé par les charmants récits de Chamisso, de Hoffmann, de Tieck, et de quantité d'autres écrivains, sans compter les poëtes dont le goût pour les ballades et les fictions fantastiques répondait évidemment au génie populaire.

C'est ainsi que Mr. Fressermann devint peu à peu un personnage effrayant, en relations d'affaires avec un agent quelconque de l'empire des ténèbres. La rumeur publique, une fois lancée dans cette voie, ne connaît plus de mesure; à défaut de renseignements, elle invente des fables, et ne tient aucun compte des antécédents les plus honorables. Le major s'aperçut que le vide se faisait autour de lui. Dans la brasserie, on le laissait seul à sa table, comme si on eût craint de lui parler. Un jeune peintre qui revenait d'Italie dirigea de son côté l'index et le petit doigt de la main gauche, signe usité des méridionaux pour se préserver du mauvais œil et de la *jettatura*. Il existe en Allemagne, sur la façade de beaucoup de maisons, des balcons à vitrages fermés qu'on appelle des espions. Du haut de ces observatoires, des jeunes filles se montraient les unes aux autres le monsieur blessé à qui le diable avait donné, en échange de sa jambe emportée par un boulet de canon et de ses dents gâtées, la jambe d'un général français, plus trente-deux dents superbes volées à tous les morts d'un champ de bataille. Un jour qu'il se promenait sur la route d'Auspach, le major s'approcha d'une bande d'écoliers qui jouaient à saute-mouton. Il entendit un des enfants dire à son camarade:—Sauvons-nous! voilà l'homme aux dents d'argent et à la jambe enchantée.

—Eh! non, répondit le camarade. C'est le bon monsieur Fressermann, qui n'a jamais fait de mal à personne, et qui raconte si bien le conte de *Fortunatus* et celui de la *Poupée vivante*.

—Si tu écoutes ses histoires, reprit le premier écolier, il te prendra tes yeux ou tes oreilles, et il les gardera pour lui.

Les deux écoliers s'enfuirent au galop. En rentrant à la ville, le major passa devant une femme du peuple qui grondait son enfant, âgé de trois ou quatre ans. Le bambin criait de toutes ses forces.—Te tairas-tu? lui dit la mère. Je vais te donner tout à l'heure à l'officier qui coupe du fer avec ses dents. Il te mangera d'une seule bouchée.

Mr Fressermann devina qu'on le représentait comme une espèce de Croquemitaine, et cette découverte lui fut très pénible. A quelques pas de sa maison, il rencontra son voisin, le riche fabricant de quincaillerie, donnant le bras à Mlle Emilia. Le père lui rendit poliment son salut; mais il vit la jeune fille baisser la tête et faire à la dérobée le signe de la croix. Ce dernier coup le blessa au cœur. Il donna l'ordre à son domestique de préparer sa malle, et le lendemain il partit pour Baden-Baden sans prendre congé de personne. Ce départ précipité donna lieu à d'autres suppositions. On pensa qu'au moyen de sa jambe enchantée le major allait en France tous les soirs pour se divertir ou pour conférer avec son tentateur, et qu'il en revenait habituellement de grand matin. Cette fois seulement il se trouvait un peu en retard. Des enfants l'attendirent sur la grande route, espérant le voir courir d'une vitesse de cent lieues à l'heure. Comme il ne revint pas, on perdit patience au bout de quelques jours, et on l'oublia.

(A continuer.)

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale ne pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement.

Le port est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en même temps que le prix de l'abonnement.

Taux du port de lettres, etc. pour les Etats-Unis.

Voici les taux du port des lettres, etc. pour les Etats-Unis.

N. B.—Tout ce que transporte la malle (excepté les journaux envoyés à des abonnés d'un bureau de publication connu) doit être affranchi d'avance par des timbres.

Une lettre sur laquelle un port est payé en plein, mais sur laquelle un port additionnel peut être exigé, sera expédié lorsqu'elle aura été déposée à un bureau de poste, mais il sera dit sur la lettre que le reste du port devra être perçu sur livraison. Si le port n'est point payé ou si moins qu'un port plein est payé, la lettre sera envoyée au bureau où sont déposées les lettres non réclamées. Si, par inadvertance, elle arrive à destination, elle paiera, sur livraison, le double du port. "Un port plein signifie trois cents."

Dans les grandes villes, dans les districts qui touchent à de grands centres de population et ayant deux (ou davantage) bureaux de poste à une distance de trois milles de l'autre toute lettre déposée à l'un de ces bureaux et adressée à une localité dans les limites de livraison d'un autre de ces bureaux, laquelle lettre aura été affranchie par inadvertance par le paiement du port local seulement, pourra être expédiée, mais le reste du port devra être perçu sur livraison.

Si des articles qui doivent payer différents taux de port sont envoyés dans un seul paquet, le taux le plus élevé devra être payé sur tout le paquet; mais deux (ou davantage) différents articles devant payer le même port peuvent être envoyés dans le même paquet sur paiement de ce taux sur le paquet entier.

Les articles suivants sont exclus des malles: les liquides, les poisons, le verre, les matières explosives; les livres, les brochures, les tableaux et autres publications obscènes ou indécentes; toutes lettres sur les enveloppes desquelles et toutes les cartes postales sur lesquelles des épithètes grossières sont écrites, imprimées ou gravées, sur lesquelles des devises déloyales sont imprimées ou gravées; tous les articles qui, par leur forme ou leur nature, sont susceptibles de détruire, défigurer ou mutiler le contenu des sacs de la malle ou toute personne employée au service de la poste.

Il n'est pas permis aux maîtres de poste de faire crédit ni de faire une livraison avant que tout le port soit payé.

1ère classe.

Sur les lettres, les paquets cachetés, écritures ou écritures partielles (excepté les manuscrits de livres et les épreuves corrigées passant des auteurs aux éditeurs et excepté les lettres locales); sur tous les imprimés marqués de manière à donner des informations autres que celles données par les imprimés primitifs, (excepté la correction d'erreurs typographiques); sur toutes choses ne devant pas payer le port de lettres mais qui sont enveloppées ou attachées de telle sorte que les maîtres de poste ne peuvent les examiner sans en détruire l'enveloppe; sur tous les journaux, magazines et revues envoyés, par les éditeurs aux abonnés et renfermant quoique ce soit autre que des suppléments bona fide, des comptes ou des reçus d'abonnement; sur tous les paquets ne devant pas payer de port mais dans lesquels sont cachés des lettres, &c., qui doivent payer le port—3 cents pour chaque demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les lettres locales déposées à des bureaux où la livraison est gratuite, par des porteurs, n'est pas établie, un cent par demi once ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Deuxième classe.

N. B.—Cette classe comprend tous les journaux, magasins et revues imprimés et émis à des époques annoncées, d'un bureau de publication connu, adressés à des abonnés réguliers.

Affranchissement.

Sec. 5. Qu'à partir du 1er janvier 1875 sur tous les journaux et publications périodiques expédiés, par la malle, d'un bureau connu ou d'une agence de nouvelles, et adressés à des abonnés réguliers ou des agents de nouvelles, le port sera comme suit: sur les journaux et les publications périodiques paraissant toutes les semaines et plus souvent, deux cents par livre et une fraction de livre; moins souvent, trois cents par livre et une fraction de livre—pourvu que rien dans la présente loi ne soit interprété de manière à changer ou amender la section 99 de la loi intitulée "loi pour reviser, consolider et amender les lois qui ont trait au département du bureau de poste", et approuvée le 8 juin 1872.

Sec. 6. Qu'à dater du 1er janvier 1875 sur réception des dits journaux et publications périodiques au bureau de poste, ils seront posés ensemble et le port en sera payé par un timbre spécial adhérent qui sera fourni par le maître de poste-général, lequel timbre sera apposé au dit paquet ou au sac qui le contiendra, ou sur un mémorandum constatant le dit paiement, ou autrement, ainsi que décidera le maître de poste général.

Sec. 7. Que les journaux dont un exemplaire à chaque abonné résidant dans les limites du comté où le dit journal est imprimé et publié en partie ou en totalité, passeront franc de port, mais les dits journaux ne seront pas livrés au bureau de poste par les porteurs de lettres ni ne seront distribués par les porteurs, à moins de paiement de port ainsi que l'exige la loi.

Troisième Classe.

Tout ce qui appartient à la troisième classe doit être payé d'avance et en plein.

N. B.—Le paiement doit se faire, d'avance, en timbres, et le poids ne doit pas excéder celui que prescrit la loi, (c'est-à-dire, quatre livres.) Les paquets pesant plus que le poids prescrit ne passeront point par la malle.

Sur les brochures, les publications faites de temps en temps, les journaux, revues et magasins passagers; les petites affiches, les affiches, les feuilles de musique, les circulaires non cachetées, les prospectus, les manuscrits de livres et les épreuves, les cartes imprimées, les mappes, les lithographies, les impressions, les lithographies chromo, les gravures, les semences, les boutures, les bulbes, les racines—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre livres.

Sur les livres—1 cent pour chaque deux onces ou fraction d'once. Le poids des paquets est limité à quatre onces.

Sur les circulaires non cachetées, les journaux passagers ou adressés à des abonnés réguliers—excepté les journaux hebdomadaires, qui peuvent être livrés aux abonnés sur paiement, d'avance, de taux trimestriels réguliers, et sur les publications périodiques dont le poids n'excède pas deux onces—quand ces journaux, etc., sont déposés à un bureau de porteurs de lettres, pour livraison par le bureau ou ses porteurs—1 cent chacun.

Sur les publications périodiques de deux livres, quand elles sont déposées à un bureau de porteurs de lettres pour livraison par le bureau ou par des porteurs: 2 cents chacun.

AVIS AUX JEUNES FRANÇAIS SUJETS AU SERVICE MILITAIRE.—Le *Courrier des Etats-Unis* a reçu la communication suivante:

New York, le 2 septembre 1875.

Monsieur,—Aux termes d'une communication que vient de m'adresser M. le ministre des affaires étrangères, les jeunes gens, venus de l'étranger en France pour y remplir les devoirs militaires que la nouvelle loi leur impose et qui se trouveraient, à l'expiration de leur service, dans l'impossibilité de faire face aux dépenses de leur retour, seront désormais renvoyés dans leurs foyers, aux frais de l'Etat, avec les facilités accordées à ceux qui appartiennent aux départements français ou à l'Algérie.

Cette disposition bienveillante ne pouvant que contribuer à stimuler le zèle des jeunes conscrits qui viennent, de pays éloignés, rejoindre le drapeau national, j'ai cru devoir vous en donner communication pour le cas où vous jugeriez utile de la porter, par l'intermédiaire de votre journal, à la connaissance des résidents français de New York.

Agréez, etc. Le consul général, A. L. DE LA FOREST.

L'INSCRIPTION DES ENFANTS DE FRANÇAIS NÉS A L'ÉTRANGER.—Le gouvernement a pensé qu'il y avait lieu de rendre générales les mesures déjà adoptées au point de vue de la loi du recrutement, et d'après lesquelles les Français nés en pays étranger, et dont les ascendants sont nés hors de France, ou en France, dans un lieu inconnu sont inscrits:

1o. Ceux qui résident en Angleterre, en Belgique, Suède et Norwége, Russie, (sauf le littoral de la mer Noire), Autriche, Hongrie (sauf le littoral de l'Adriatique et en Allemagne, *à la mairie du 6e arrondissement de Paris*;

2o. Ceux qui résident en Suisse, *à la mairie de Besançon (Doubs)*;

3o. Ceux qui résident en Moldo-Valachie, en Turquie, et généralement dans tous les pays d'Europe, d'Asie, ou d'Afrique (à l'exception toutefois de l'Espagne) qui sont baignés, soit par la Méditerranée, soit par des mers adjacentes, *à la mairie de Marseille*;

4o. Ceux qui résident en Espagne, au Portugal, dans l'Amérique du Sud et sur les côtes occidentales et orientales de l'Afrique, *à la mairie de Bordeaux*;

5o. Enfin, *à la mairie du Hâvre*, ceux qui résident dans l'Amérique du Nord.

VAPEURS.

Pour l'été

Mandeville et la Nlle-Orléans. Steamers de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington,

Le beau steamer, fin marcheur, CAMELIA.

capitaine Wm. Hanover, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de dix heures et demie du matin; le MARDI à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le VENDREDI et SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, Madisonville tous les matins, le DIMANCHE et le MERCREDI soir.

Des excursions régulières auront lieu. Le steamer partira d'ici DIMANCHE matin, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie, le MERCREDI matin à l'arrivée du convoi de 9 heures, et sera de retour le soir du même jour.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi qui précédera celui à l'arrivée duquel le steamer doit partir.

Ces voyages seront réguliers à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

C. M. SORIA, Aux Nos 18 et 20 de la rue de l'Union.

14 mai—

Excursion régulière du Dimanche, et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.

Le beau steamer à basse pression et de la Malle des Etats-Unis, CAMELIA. Capitaine Hanover, fera régulièrement, le DIMANCHE et le MERCREDI, des excursions aux susdites villes.

Il partira du Lac tous les DIMANCHES, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin, et le MERCREDI à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin, sera de retour le soir du même jour à temps pour prendre le convoi de SIX heures et demie du soir pour la ville.

Prix $1 aller et retour.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Agent,

25avril—6m Au No 20 de la rue de l'Union.

Le restaurant et la buvette aux prix de la ville, tenus par E. FRAPART.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires. Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Se raliant à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caïro et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, rue Tchoupitoulas.

Le consignés prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, agent, 12sept— Au No 38 de la rue des Magasins.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet. Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.

Pour Fort du Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur C. H. DURFEE, R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 23 rue du Camp. HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.

24 déc.—

POUR LES OPELOUSAS. Départ, tous les Samedis, à 5 h. P. M.

Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur FLETA. C. C. Pickett, capitaine. A. Meynier, commis.

Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, ainsi que du fret pour la Côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 4 de la rue Tchoupitoulas. LOW & McFEACKE No 45 de la rue du Camp.

11 sept—

OPELOUSAS. Départ régulier tous les Mercredis à 5 h.

Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le BERTHA, W. Burton, capitaine, T. Jobin, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.

Tout fret pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou Big Bend Landing.

5 sept.—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Départ tous les MERCREDIS, et SAMEDIS, à 5 heures P. M. Le nouveau bateau à vapeur ST-JOHN, Capitaine JAS. P. McELROY. Commis F. BERGERON.

Il descend tous les LUNDIS et VENDREDIS, le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No 30 de la rue du Canal.

P. S.—Le bateau commencera le service MERCREDI, 4 août. Le taux du fret est le même que celui de tous les autres bateaux qui font le même service. 22juil—3m

ARRANGEMENT D'ÉTÉ. Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Bâton-Rouge, Plaquemine et la Côte.

Le bateau à vapeur LESSIE TAYLOR, Capitaine Allen Jumel, Chas. A. Brusle, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira de Bâton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.

Ce bateau prendra du fret à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne. 12 mai—

Paquebot de la côte et de Lafourche jusqu'à Thibodeauxville.

Deux voyages réguliers par semaine, le bateau à vapeur fin marcheur, KATE DICKSON, U. D. TERREBONNE, capitaine; Clairbre DUGAS et J. B. LANDRY, Commis.

Jours de départ tous les Mercredis et Samedis à 5 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à TERREBONNE, rue Conti, No 30.

Le KATE DICKSON fera son premier voyage SAMEDI prochain, le 28 courant. 25 août—1m

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodeauxville.

Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur BERTHA BRUNER, Capitaine Jo. Dalférès. N. L. Dupuis et N. Dalférès Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS et tous les JEUDIS à 5 heures P. M. Retour: il partira de Donaldsonville, les MERCREDIS et DIMANCHES matin. Il descendra la côte le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, 20 rue Conti.

16 juillet—1an.

Pour la Côte au-dessus de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur W. J. POITEVENT, Capitaine J. A. Ruiz; commis G. F. Bartley et S. Heno, Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 36 rue Conti. 9mai—

Pour la côte au-dessous de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère de la Grande Prairie deux fois par semaine. Le bateau à vapeur FAVORITE. Capitaine C. B. Fagot. Partira de la Nouvelle-Orléans tous les mardis et vendredis à 10 heures du matin, il sera de retour tous les mercredis et samedis. Il y aura un commis au landing pour recevoir le fret. Pour fret ou passage s'adresser à bord. 28 août—1m.

PAQUEBOT DE LA MALLE. Pour port Eads et la Côte, au-dessous de la ville.

Départ, tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.—Pour Burus, et les débarcadères intermédiaires, et tous les mercredis prolongeant sa course jusqu'à Port Eads et les vendredis jusqu'à Pilot-Town. Le beau bateau à vapeur IBERIA. Capt. Geo. A. Sheldon. Commis, Jno M. Conkey. Pour fret ou passage, s'adresser au No 48 de la rue Carondelet, bureau de la Compagnie A. M. T.

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.

Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.

AMERIQUE, Pouzols, samedi, 18 septembre,
PEREIRE, Danré, samedi, 2 octobre.
VILLE-DE-PARIS, Lachesnez, samedi, 16 oct.

PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, extérieure $120, intérieure $110.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York; ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N. O.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton à Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD Partiront comme ci-dessous—

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover...	15 sept.	17 oct.
Frankfurt...	13 oct.	14 nov.

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans: Chambres... $150 en or. Entrepont... 36

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême: Chambres... $150 en or. Entrepont... 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Chambres... $35 en or. Entrepont... 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, 8août—1an Au No 42 de la rue de l'Union.

Steamers de la ligne White Star,

Pour Queenstown et Liverpool, Transportant la Malle des Etats-Unis.

Steamers neufs et puissants, partant de New-York le SAMEDI, de Liverpool le JEUDI et faisant escale à Cork Harbor en allant et en revenant.

REPUBLIC, Samedi, 4 sept, à 7 30 A. M.
BRITANNIC, Samedi, 11 sept, à 2 P. M.
GERMANIC, Samedi, 18 sept, à 7 A. M.
ADRIATIC, Samedi, 25 sept, à 2 P. M.
CELTIC, Samedi, 2 oct, à 6 30 A. M.
BALTIC, Samedi, 9 oct, 12 30 P. M.
BRITANNIC, Samedi, 16 oct, 6 A. M.
GERMANIC, Samedi, 23 oct, 1 P. M.

Du White Star Dock, Pier 52, North River. Ces steamers, les plus fins marcheurs, sont de grandeur uniforme; il n'en est pas qui soient mieux disposés. Le salon, les chambres, le fumoir et les chambres à bain se trouvent au milieu des steamers, où le bruit se fait le moins entendre, où les passagers sentent le moins le mouvement et ont un confort qu'on n'avait pas encore obtenu en mer.

PRIX—Salon, $80 et $100, or: pour le retour, $175 or. Entrepont à bas prix.

Traites de 1 livre sterling et au-dessus.

Pour l'examen des plans et autres renseignements, s'adresser aux bureaux de la Compagnie, No 19 Broadway, New-York, ou à A. K. MILLER & Co., Agents, No 25 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.

Des billets se vendent à la Nlle-Orléans, pour tous les points de l'Europe. 1er avril—6m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES. Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Dimanche, 26 sept. à 8 h. A. M.

Passage... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à: ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41. mai—1an

POUR VERA CRUZ.

Tampico, Tuxpan, Campeche, Progreso, La Havane et New-York,

LIGNE de steamers de la malle, de New York, de la Havane et du Mexique.

La ligne est composée des steamers
CITY OF MEXICO... Capt. W. B. Sherwood,
CITY OF MERIDA... Capt. J. W. Reynolds,
CITY OF HAVANA... Capt. T. J. Philips

Le steamer CITY OF MEXICO, Commandant W. B. Sherwood, partira de son quai, au pied de la rue Calliope 1er District, le DIMANCHE, 19 septembre, à 8 h, du matin.

Passage pour Vera Cruz... $60 en or,

F. ALEXANDRE & SONS, 33 Broadway, New York,

Pour fret ou passage, s'adresser à J. M. WITHERSPOON. Agent Au No 60 de la rue Carondelet.

Le steamer CITY OF HAVANA suivra et partira le 9 octobre. 12 nov—1 an.

Philadelphia via la Havane.

PHILADELPHIA AND SOUTHERN Mail Steamship Company.

POUR PHILADELHIE via la HAVANE. Transportant la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine... 1200 tonneaux
YAZOO, " L. D. Barrett... 1400 tonneaux
C. W. LORD, " L. Colton... 1000 tonneaux

Départ, ... septembre à ... heures P. M. Le beau steamer de 1ère classe, C. W. LORD, Commandant L. Colton

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.)... $40
Passage pour Philadelphie... 50
Billet donné à New-York pour tout le voyage... 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier 4 nov—1 an.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy,

Office Customhouse building, next to U. S. Courts' rooms.

Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868. Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington. Residence No 182 Esplanade Street.

Rapport sur l'Etat — DE LA — BANQUE NATIONALE DE L'ETAT.

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$1,115,402 13
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques		85,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés		98,731 96
Dû par d'autres banques nationales		23,095 88
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat		159,018
Propriétés foncières, mobilier et installations		139,718 10
Dépenses courantes et taxes payées		38,583 69
Primes payées		55,600 00
Echanges pour le Clearing-House	$121,318 82	
Billets d'autres banques nationales	36,302 60	
Petite monnaie, (y compris les nickels)	2,875 79	
Espèces	77,379 17	
Billets Legal Tender	466,823 00	$705,698
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)		25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat de 5 pour cent)		4,000 00
Total		$2,996,545 96

PASSIF.

Capital payé		$350,000 00
Surplus		38,590 84
Autres profits non-partagés		87,474 50
Billets de banque nationale, non rachetés		500,000 00
Dividendes non payés		5,931 18
Dépôts individuels sujets à des chèques	$1,322,571 09	
Certificats "demand" de dépôts	7,000 00	
Chèques certifiés	12,850 56	
Chèques du caissier, non-payés	100 00	1,342,521 65
Dû à d'autres banques nationales		79,541 14
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat		91,486 65
Total		$2,996,545 96

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact. CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875. THEO GUYOL, notaire public.

Exact—Témoins: G. A. WILLIAMS, JOS. DUNBAR, WM. G. VINCENT, Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville —

Le bateau à vapeur FRANK MORGAN, partira, du pied de la rue Bienville, JEUDI, 13 mai, et, ensuite, tous les jours, à 7:45 A. M., pour Westwego, avec les passagers, pour toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour à 6 heures du soir.

On reçoit le fret, au même endroit, tous les jours, à 2 heures de l'après-midi, et il arrive à destination le lendemain matin.

Le bateau ci-dessus touchera à la rue Jackson pour les excursions du DIMANCHE.

Prix réduits et une heure et demie de plus données aux passagers qui vont et reviennent le même dimanche.

C. E. PAYNE, Agent. C. H. ALLEN, Directeur-général. 12mai—6m

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
6	heures A. M.	7	heures A. M.
7½	" "	8½	" "
9	" "	10	" "
10½	" "	11½	" "
Midi	" "	1½	" P. M.
2	" P. M.	2½	" "
3	" "	3½	" "
4	" "	4½	" "
5	" "	5½	" "
6	" "	6½	" "
7	" "	7½	" "
8	" "	8½	" "
9	" "	9½	" "

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après-midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

C. H. ALLEN, Surintendant-général. 5 mai—

THE MOBILE LINE.

On and after May 23, 1875, Trains leave depot foot Canal street as follows

EXPRESS AND MAIL, DAILY, at 8 a. m.

Coast accommodation, daily, except sunday, ..3 15 p.m.

Through night express daily, at 4 40 p. m.

Arrive: Express and Mail daily at 3 55 p. m. Coast accommodation, daily, except sunday 10:05 a. m.

Through night Express, daily at 11:30 p. m

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Nashville, Louisville, Lynchburg, Virginia Springs and Baltimore, without change.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel. D. B. ROBINSON, Supt. 25déc—

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 23 Mai 1875,

Les trains partiront du dépot, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures du matin.

Train d'agrément, tous les jours excepté le dimanche, à 3.15 p. m.

Express du soir tous les jours à 4 h. 40 m de l'après midi.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans: Express et malle, tous les jours, à 3 h. 55 m. de l'après-midi.

Train d'agrément, tous les jours, excepté le dimanche, à 10:05 a. m.

Express du soir, tous les jours à 11 heures et demie du soir.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Nashville, Louisville, Lynchburg, les sources de la Virginie et Baltimore, sans aucun changement.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel. D. B. ROBINSON, Surintendant. 25 déc—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.) A partir du 20 septembre

DEPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.50 A. M.	Express	9.05 P. M.
Malle	5.50 P. M.	Malle	11.20 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.) From September 20—1874

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:50 A. M.	Express	9.05 P. M.
Mail	5:50 P. M.	Mail	11.20 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent. E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points peuvent être faits, à l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDRLY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Hatches et Magasins. Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

27mai—CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Premier état annuel — DE — L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Au No. 152 de la rue du Canal, Le 13 décembre 1873.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.

Primes d'incendie		$52,641
Primes de rivières		1,112 5
Total des primes		$53,815 15
En moins—primes non expédiées		35,876 79
Montant net des primes		$17,938 39
A déduire: Pertes par les incendies—payées	$ 226 83	
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts	12,164 96	12,391
Montant réservé pour pertes non réglées		$5,546 60

L'ACTIF de la compagnie est comme suit:

Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450	$151,222 48
Propriétés foncières appartenant à la compagnie	17,500 00
Prêt garanti par des actions	1,009 00
Actions appartenant à la compagnie	27,550 00
Bons des Etats-Unis	8,000 00
Effets à recevoir	3,326 84
[illegible] 8 pour cent d'intérêt	19,350 0
Intérêt	10,442 44
Primes en voie de recouvrement	27,420 86
Effets à recevoir pour primes	300 00
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier	12,419 79
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence	3,048 75
Capital souscrit, en voie de règlement	69,451 50
	$356,942

PASSIF.

Capital, 4,183 2-3 actions, de $100, assurées à $75 l'action	$313,750
Montant réservé pour garantir surmontant tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées	17,938 3
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé	17,938 40
Montant réservé pour perte non réglée	5,546 60
Salaires non payés	769 11
	$355,942 50

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie. WM. H. STEVENSON, Président. DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 6 ... A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 Juillet 1874.

Montant reçu de membres assessés sur décès		$54,258
Montant reçu, intérêt et dividendes		2,187 44
Montant au crédit des profits et pertes		31,180 66
		$87,554 34
Montant payé sur 28 décès	$45,450 00	
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste Loyer et Salaires	10,679 28	$56,129 3
		$31,426 08

PASSIF.

Polices ass "A"	$5,802 25	
Polices ass "B"	4,276 17	$10,078 4

ACTIF.

En caisse	$3,256 56
Décès payés "non réclamé"	4,500 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton	7,840 00
Chemin de fer Canal et Claiborne	5,216 25
Banque d'Amérique	4,210 50
Banque Nationale Mutuelle	5,000 00
Dû sur assessements en voie de recouvrement	8,805 06
Meubles de Bureau	1,456 66
Billets et reçus	1,85
	[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE — DE LA — Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.

Sur risques d'incendie	$486,120 56	
Sur risques de mer	88,982 65	
Sur risques de rivières	94,394	$668,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Primes remboursées	33,222 73	199,824 26
		$468,673 65
Plus intérêts		35,366 14
		$504,039 79

Compagnie locale et agences

A déduire, réassurances	$ 45,103 90	
Pertes par le feu $161,144 83		
Pertes sur mer... 57,422 45		
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur... 51,427 45	270	
Dépenses générales	55,250	
Taxes	19,430	
Commissions	35,550	
Réfaction (rebate)	51,494 30	476,835 06
Bénéfice net		$ 27,203 71

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$ 65,050 89
Primes en voie de recouvrement	92,132 77
Garanties et billets hypothécaires	211,359 84
Effets à recevoir pour primes	12,481 04
Bonds de la ville et autres bonds	139,516 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions	74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission	9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances	7,280 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp	70,862 77
Autres propriétés foncières	70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement	1,675 70
Compte suspendu	3,070 16
	759,500 68

PASSIF.

Capital	$500,000 00	
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874	166,601 53	
Intérêts et dividendes non recouvrés	6,737 15	
Réclamations contre la compagnie	4,293 73	$677,632
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation		$ 80,928 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie. J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875. JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 14 du courant, à une réunion des directeurs, il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain, J. W. HINCKS, Secrétaire. Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1875.

DIRECTORS. W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM, PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER, H. GALLY, JULES TUYES, CHARLES LAFITTE, W. A. BELL, W. VAN BAMTHUYSEN, D. FATJO, EMILE BOUNY, D. D. ROGERS. 17janv—

Second Etat de Situation — DE LA — COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu		$114,062 23
Sur risques de mer		55,231 87
Sur risques de rivières		29,566 02
Total des primes		$202,000 53
Moins primes rendues		2,154 77
Primes acquises		$199,845 74
Déduit—Pertes par le feu	$45,105 69	
Pertes sur mer	42,115 78	
Pertes sur rivières	15,475 59	
	$102,696 07	
Réassurances	21,916 78	
Réfactions (rebate)	9,563 07	
Taxes	7,430 93	
Loyer	3,750 00	
Dépenses et profits et pertes	36,618 19	
		$182,024
Réservé pour primes non-terminées		$17,820 86

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	0
Comptant	42,438 0
Comptes en voie de collection	15,860 2
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	50,050 00
Prêts sur hypothèques	41,846 36
Stocks et Bons	3,870 56
Installations de bureaux et meubles	2,000 00
En mains d'agents en Europe, etc	5,125 43
	$236,517
Moins intérêts non-payés et dividendes	2,196
	$234,320 86

Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie. E. GANUCHEAU, Vice-Président. L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 20me jour janvier 1874. E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874: A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Blancan, A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds, A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey, B. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer, A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins, H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio, H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau, J. B. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:

Primes sur l'incendie	$129,031 46	
Primes de mer	24,210 02	
Primes de rivières	5,857 57	
Primes sur les risques, non expirés le 31 août 1872	42,000 00	
Total		$201,200 0
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		50,125 41
		$211,063 63
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,817 20	
Sur les risques de mer	17,095 31	
Sur les risques de rivières	18,331 71	100,244 22
		$119,239 41
En moins, Réfaction (rebate), 15 pour cent	$6,562	
Réassurances	16,633 4	
Dépenses, taxe, licence, intérêt	3,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	46,641 84
Bénéfice net		$61,597 57

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	200,716 28
Effets à recevoir pour primes et prêts garantis	204,047 36
Primes en voie de recouvrement	431 9
Bons, actions, etc., de banques et compagnies d'assurance, etc	3,355 42
Propriété foncière	4,557 68
Billets d'actions (stock notes)	202,296 50
	$553,355 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. LLOYD R. COLEMAN, Président. JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1873. CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit... 5 "
Dividende sur primes remboursées... 15 "

Le tout sera payé en crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 20 octobre prochain.

DIRECTEURS. C. W. Allen, C. A. Green, A. J. Aiken, I. L. Hass, J. A. Braselman, Col. T. H. Hunt, W. T. Blakemore, J. D. Hill, I. Bloom, Jas. S. Lanphier, Sam. Boyd, Robert L. Moore, C. H. C. Brown, John Myers, John D. Cobb, H. J. Mullan, Geo. W. Church, Edward Nalle, J. E. Campbell, G. W. Sentell, Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma BIÈRE et de mon ALE, j'ai placé, pour les marchands et les familles, une boîte d'ordres à l'entrée de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. E. Girardey. Les ordres qui y seront déposés seront exécutés dans les heures du jour.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYÉ... $500,000

EXTRAIT DU DIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL—1874.

Montant net des primes, escompte et intérêt		$334,876
Pertes, dépenses, taxes	$196,888 78	
Fonds en réserve, $10,000 et dividende sur le capital, 10 pour cent	59,626 54	256,515 30
Bénéfice net		$78,361 17
Actif de la compagnie—VALEUR AU COMPTANT SUR LE MARCHÉ. Actions, bons, prêts et effets à recevoir		$409,870 06
En caisse et primes en voie de recouvrement		129,775 71
		$539,645 77

Dividende payé sur actions, DIX POUR CENT par an, et sur les polices participantes VINGT-CINQ POUR CENT, payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet polices sur les risques de feu, de rivières et de mer aux conditions les plus avantageuses. Les pertes sont réglées promptement, à des conditions libérales, aux bureaux de la compagnie, No 51 de la rue du Camp, coin Commercial Alley. JAMES I. DAY, Président. HORACE CARPENTER, Secrétaire.

—Directeurs pour 1875.— JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY, E. J. HART, LIONEL C. LEVY, HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP, HUGH WILSON, JAMES BYRNES, R. BISCOE, J. L. HARRIS, A. BALDWIN, W. B. SCHMIDT, CHAS. MACREADY, L. ALCUS, W. E. SEYMOUR, ISAAC L. HAAS, RICHARD FLOWER, SCOTT McGEHEE, J. WEIS, GEO. JONAS, R. W. TAYLOR, D. FATJO, J. C. MORRIS, T. L. AIREY. 7 mars—au 1er janvier.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLÉANS.

DIX-HUITIÈME ETAT De situation annuel de la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à la charte de la dite Compagnie.

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 30 avril 1875.

Primes d'incendie		$90,384 55
Primes sur les rivières		12,066 58
Primes maritimes		9,042 32
		112,493 85
Moins, primes remboursées		2,426 69
		$110,067 72
Pertes payées dans l'année—		
Pertes par l'incendie	$22,189 66	
Pertes sur les rivières	16,422 12	
Pertes sur mer	816 17	
	$39,427 94	
Réassurances	4,589 81	
Loyer	2,500 00	
Taxes	3,350 35	
Réfaction (rebate)	10,277 96	
Dépenses, moins l'escompte et l'intérêt	6,487 20	
Réservé pour risques non terminés	27,171 00	93,804 35
		16,263 38

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Prêts garantis par nantissement	5,739 67
Prêts garantis par hypothèque	21,006 13
Effets à recevoir pour primes	12,460 98
Actions, bons et autres obligations	141,596 83
Propriété foncière	5,447 24
Primes en voie de recouvrement	18,100 69
En caisse	27,092 64
	$241,434 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. A. CHIAPELLA, Président. J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, soussigné, pardevant moi ce huitième jour du mois de mai 1875. JAS. FAHEY, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a déclaré un dividende de cinq piastres par action, payable à partir de mardi, 11 mai. 9 mai—10t.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

120....RUE DE LA COMMUNE....120

NEUVIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires

Primes de l'année expirée le 31 mars 1875

Feu	$60,583 60	
Mer	13,829 20	
Rivières	59,181 32	$133,604 12
Plus—risques non expirés le 31 mars 1875		15,745 00
		149,349 12
Moins—primes non expirées le 31 mars 1875		17,200 00
Montant net des primes		$132,149
Perte par le feu	$9,619 84	
Pertes sur les rivières	33,541 35	$43,161 19
Réfaction (rebate)		25,334 23
Réassurances		8,599 08
Primes remboursées		[illegible]
Taxes		14,211 50
Casuel		2,170 42
Loyers		6,588 28
Dépenses		15,408 48
		$117,898 28
Moins Intérêts profits et pertes		20,192 15 — $97,70
Bénéfice net		$34,

ACTIF.

Effets à recevoir	$226,984 43
Mobilier	4,983 93
Actions du Harbor boat	850 00
Bons de la Ville	1,220 00
Actions de la banque de l'Etat	3,600 00
Comptes pour recouvrements net	14,573 51
En caisse	95,100 00
	$347,412 86

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. Nouvelle-Orléans, 31 mars 1875. J. H. OGLESBY, Président. WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans. Signé sous serment pardevant moi, ce 12 avril 1875. E. J. IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 12 avril 1875. Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de DIX POUR CENT sur le capital de la compagnie est déclaré payable sur demande. 15 avril—1m

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.

—Assure contre— LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES. Aux plus Bas Taux du Tarif. A. EIMER BADER, Président. CHAS. ENGSFELD, Vice-Président. GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Fiscale.

Primes reçues		$157,135 72
Pertes par incendies sur mer et rivières payées	$34,447 66	
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc		124,881 5
		$33,114 1
Total de l'Actif		$704,319 [illegible]

DÉCLARE: Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent. Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent. Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS: Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider, A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt, N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg, E. F. Del Bondio, G. H. Miller, Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nagles, J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman, Louis Schwarz, M. Frank, F. Rickert, X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Roder, E. Wildermann.

L'Union Française.

A l'élection générale, tenue le 10 décembre dernier, les personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Direction pour l'année courante. Messieurs: L. Breton, Alph. Walz, E. Larue, A. Jas, V. Nippert, J. Leisy, A. Granger, J. G. Spor, V. Maignan, J. B. Seguin, E. Scheidecker, P. Maillard, J. B. Mondiegt, M. Bochet, P. Tiané, jr, H. Salomon, B. Saloy, Ch. Frantz, L. Grand, A. Bonnet, Ch. Lacoume, J. J. Reiss, J. Anglade, M. Leblond et à une assemblée de la Direction ont été nommés MM. L. BRETON—Président honoraire, E. LARUE—Président, A. JAS—Vice-Président, A. GRANGER—Vice-Président, J. B. SEGUIN—Trésorier, J. B. MONDIEGT—Secrétaire.

Par ordre de la direction, J. B. MONDIEGT, Secrétaire.

ASSURANCE

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.

104... rue du Canal... 104

VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu		$569,621
Sur risques de mer		52,556 10
Sur risques de rivières		55,983 08
Total des primes		$678,160 23
En moins, primes non expirées		121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875		$556,692 23
Pertes payées—		
Sur risques d'incendie	$237,344 41	
Sur risques de mer	47,782 44	
Sur risques de rivières	82,344 65	
	$327,476 90	
Taxes	35,609 58	
Réassurances et primes remboursées	28,849 72	
Dépenses et quinze pour cent réfaction moins intérêt	54,930 07	$454,260 67
Profit		$102,441 56

L'Actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	$232,814 42
Bons de la ville	216,110 80
Actions de banques, chemin de fer et autres	73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages	227,279
Effets à recevoir	83,917
Primes en voie de recouvrement	94,404
Bons de l'Etat	650
Actions d'assurance	19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp	10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association	2000 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall	5000 00
En caisse	108,587 29
	$1,222,899 56

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. PAUL FOURCHY, Président. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE. Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875. JAMES FAHEY, Notaire public.

A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.

DIRECTEURS: P. Maspero, Ed. Toby, D. Fatjo, P. Fourchy, S. Z. Relf, M. W. Smith, L. F. Generes, J. J. Fernandez, D. A. Chaffraix, J. M. Allen, Chas. Lafitte. 18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1875.

LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.

Primes d'incendie	$201,308 60	
Primes de mer	42,344 83	
Primes des rivières	112,114 32	$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées		276,187 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—		
Sur risques d'incendie	$69,347 66	
Sur risques de mer	15,447 32	
Sur risques de rivières	55,553 91	$140,348 89
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c	73,705 23	214,054 22
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)		$62,133 12

L'actif de la compagnie est comme suit:

Effets à recevoir	$43,674 01	
Prêts sur bons et hypothèques	55,542 23	$99,617
Prêts sur actions, sur demande	127,439 53	
Argent en banque	62,089 96	200,529 54
Propriétés foncières		115,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres		153,561 50
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c		37,814 1
Total de l'actif		$610,301 91

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875. WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.

DIRECTEURS. Thomas A. Adams, Sm'l B. Newman, Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke, John Phelps, Adam Thompson, Henry Abraham, P. N. Strong, Victor Meyer, Joseph Bowling, Edward J. Gay, John M. Sandidge, Simon Hernsheim, Simon Forcheimer, Joseph B. Wolfe, R. B. Post, Edward Pilsbury, John E. King, Fred'k Camerden, J. L. Harris, Andrew Stewart, Joseph Stone, George Martin, Alfred Moulton, L. C. Jurey, Edward Nalle, George W. Sentell, A. Levi.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

à Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '75

RESSOURCES.

Prêts et Escomptes	$ 642,221
Tiré au delà des dépôts	
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	408,000
Autres actions, bons et hypothèques	17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve	23,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	3,819
Local de la banque	7,802
Autres Propriétés foncières	2,731
Mobiliers et installations	13,082
Dépenses, Courantes	4,972,
Taxes payées	4,744
Primes	73,414
Echanges pour le Clearing House	57,978
Billets d'autres Banques Nationales	11,579 0
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels	1,872 93
Espèces	15,196 77
Billets Legal Tender	254,000 00
	$1,604,722 12

PASSIFS.

Capital payé	$ 500,000 0
Surplus	11,253
Escompte	3,656
Change	3,696 97
Intérêt	1,317 97
Circulation Nationale non rachetée	419,000 00
Dividendes non-payés	732 2
Dépots individuels	657,915
Chèques Certifiés	7,515 8
Dû à des Banques Nationales	1,333
Dû à des Banquiers, à des Banques de l'Etat	973
	$1,604,722 1

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède est exact. JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874. JULES MOSSY, N. P.

Exact: P. POURSINE, R. S. KERR, A. W.

BILAN —DE LA— BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874

RESSOURCES:

Prêts et escomptes		$783,976 87
Tiré en sus		4,242 8
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation		300,000
Bons des Etats-Unis en caisse		100,000 00
Autres actions et Bons		26,065 50
Dû par des agents de réserve et de rachat		60,627
Dû par d'autres banques nationales		7,146 3
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat		1,251
Propriété foncière, mobilier et installations		5,900 81
Dépenses courantes et taxes payées		11,163 2
Primes payées		40,000 0
Echanges pour le Clearing-House		104,312 8
Billets d'autres banques nationales		6,978 00
Petite monnaie (y compris les nickels)		641 6
Espèces		27,673
Billets Legal Tender		210,110
Total		$1,691,400

PASSIF:

Capital payé		$300,000
Surplus		27,000
Autres profits non partagés		27,023
Billets de banques non rachetées		269,995
Dividende non payé		340 0
Dépôts individuels	$968,591 79	
Certificats de dépôts, payables sur demande	500 00	
Chèques certifiés	11,913	
Chèques de caissiers non payés	24,937	1,036,142 2
Dû à d'autres banques nationales		12,895 27
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat		8,699 98
Total		$1,691,460 9

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit tableau exact. HERM. ROEHL, caissier.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 6 octobre 1874. JOS. COHN, Notaire Public.

Exact—Témoins: T. FREUDHOMME, L. F. CAIN, [illegible]

ASSURANCES.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872		$182,93
Primes sur les Risques de feu	$120,490 13	
Primes sur les Risques de rivières	23,811 65	
Primes sur les Risques de mer	38,721 19	
Moins les primes rendues	1,727 66	
Moins les primes sur Risques non terminés en 1873	20,687 06	34,414
Primes nettes pour l'année 1873		$148,506 14
Déficit pour l'année 1873		38,346 88
		$186,854 96
Pertes payées durant la même période—		
Sur les Risques de feu	$80,967	
Sur les Risques des rivières	10,7	
Sur les Risques de mer	35,726 41	
		7,481 84
Réassurances		922 88
Taxes		
Réfaction au lieu de scrip	18,864 01	
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de loyer	26,797 88	
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés	4,309	
	$54,965 35	
Moins escompte et intérêts	25,612 41	29,373
		$156,564
Pertes non réglées		30,90
		$186,8

La Compagnie possède l'Actif suivant:

En caisse... $29,408 54	
Effets à recevoir sur prêts et sur gages	
Effets à recevoir sur Primes	
	$37,573
Effets à recevoir en voie de recouvrement	61,065 81
Propriété foncière	50,000 00
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans	298,546 06
Actions de Banques	44,200 00
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock	4,000 00
Actions du Harbor Protection Company	986 18
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés	3,[illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association	5,00
Actions de Compagnie d'assurance	1,58
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association	3,
Compte suspendu de Bons et d'Actions	255,154 06

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie. A. BROTHER, Président. A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme l'attestent ma signature et le sceau. ANDREW HERO, Notaire Public. 17 janv—1m

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, 104 rue du Canal.

CINQUIÈME ETAT ANNUEL.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1875

Conformément à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1874:

Primes sur les risques de feu	$429,300 17	
Primes sur les risques de mer	66,338 12	
Primes sur les risques de rivières	32,506 24	
Total		$522,551
En moins: Primes sur risques non expirés	$123,724 24	
Primes remboursées	2,377 32	$126,101 56
Primes nettes acquises		$396,449
A ajouter: Intérêts	16,24 27	
Profits et pertes	4,031 44	
Primes sur l'or	516 15	21,096
		$417,64
Pertes payées sur les risques de feu	$145,170 15	
Pertes payées sur les risques de mer	34,964 78	
Pertes payées sur les risques de rivières	13,429 35	
Pertes en litige	5,512 00	
Pertes non ajustées et ajustées et non échues	12,129 55	11,506 89
Réassurances		11,838 69
Réfaction (rebate)		38,986 47
Commissions d'agences		24,904 63
Dépenses d'agences		5,010 23
Licence		1,008 00
Dépenses de bureau		26,523 17
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc		9,223 39
Frais de Cours et d'avocats		126 21 226,166
Bénéfice net		$91,479 2

ACTIF.

En caisse: Dépôt au Germania Natl. Bk.	$75,387 24	
" " Louisiana Natl. Bk.	5,441 19	
En mains d'agents aux E. U. et en Europe	28,776 64	
Dépôt dans le N. O. National Banking Asso. $82,903 42, évalué	25,000 00	
Effets à recevoir pour primes	12,061 07	
Prêts sur hypothèques	147,542 28	
Prêts sur nantissement	20,733 19	
Effets à recevoir	18,613 29	
Bons	22,412 88	
Actions	35,556 78	
Primes en voie de recouvrement	49,459 82	
Propriété foncière	5,135 64	
Propriété mobilière	25,000 00	
Dû par divers	6,697 77	494,423

PASSIF.

Capital payé en plein, (actions de $30)	257,580 00	
Dividendes d'intérêt de 1872 et 1873 non-réclamés	3,012 50	
Primes sur risques non terminées	123,724 24	
Pertes non réglées	17,941 55	
Dû à divers	701 21	402,959 50
Surplus		$91,479

Le tableau qui précède est une copie exacte de livres de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans. G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce douzième jour de Janvier 1875. G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public

A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 11 Janvier 1875, il a été résolu de payer sur demande les Dividendes suivants:

1o Un Dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874 sur le Capital de $30 par action;

2o Un Dividende, au Comptant de quinze pour cent aux actionnaires sur le montant de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1874, en sus de la Réfaction (rebate) de 15 o/o, ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires à le montant brut de leurs primes;

De porter au Fonds de Réserve la somme de $11,029 06 à investir en sécurités du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte amendée.

G. LANAUX, Secrétaire. M. MUSSON, Président.

DIRECTEURS: L. J. WEBSTER, A. J. GOMILA, ABE HIRSCH, JOHN LEISY, J. B. CAMORS, E. F. GOLSAN, I. K. SMALL, J. PLAISENT, LOUIS SCHNEIDER, HEN. ABRAHAM, PIERRE LANAUX, M. MUSSON. 14 janv—1m

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:

Prêts et escomptes	$656,894 [illegible]
Bonds des Etats-Unis	408,000 00
Primes sur Bonds des Etats-Unis ou sur or	73,755 [illegible]
Diverses actions	17,772 50
Dû par Banques et Banquiers	9,300 [illegible]
Propriétés foncières, meubles et installations	[illegible]
Dépenses courantes	[illegible]
Billets du Trésor (Legal Tenders)	$222,000 [illegible]
Billets de Banques Nationales	11,599 [illegible]
Or	14,806 [illegible]
Chèques sur banques locales payables en currency	190,352 [illegible]
	[illegible]

PASSIF:

Capital payé	$500,000 00
Surplus	11,253 [illegible]
Circulation	418,000
Dépôts	[illegible]
Chèques du caissier	[illegible]
Escomptes, Intérêt et Change	[illegible]
Dû à Banques et Banquiers	[illegible]
Dividendes non-réclamés	[illegible]
	[illegible]